

service reconnus coupables de négligence et à les rendre responsables des irrégularités et des lenteurs regrettables sur lesquelles je viens d'appeler de nouveau votre attention.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente dépêche.

Recevez, Messieurs, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Signé : CHAITEMPS.

N^o 244. — CIRCULAIRE ministérielle. — Engagement des dépenses aux colonies.

(Ministère des Colonies. — Direction de la comptabilité et des services pénitentiaires ;
— 1^{er} Bureau : Budgets et comptes.)

Paris, le 11 juillet 1895.

Le Ministre des colonies à Messieurs le Gouverneur général de l'Indo-Chine, le Gouverneur général de l'Afrique occidentale, les Gouverneurs des colonies ; le Commissaire général du Gouvernement dans le Congo français.

MESSIEURS, — Les conditions dans lesquelles se sont réglés les derniers budgets, ainsi que les moins-values constatées dans le produit des impôts pendant le 1^{er} trimestre 1895, imposent au Gouvernement le devoir de veiller de la manière la plus stricte à ce que les crédits votés par le Parlement pour les dépenses de l'exercice courant ne soient pas dépassés.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de donner les ordres les plus formels pour qu'aucune dépense ne soit engagée à l'avenir au-delà des crédits délégués aux ordonnateurs secondaires.

Au cas où les ressources mises à leur disposition seraient reconnues insuffisantes, vous auriez à m'adresser immédiatement, et préalablement à tout engagement de dépenses, une demande de complément de crédit appuyée de toutes les justifications nécessaires et calculée d'après les besoins réels du service.

D'un autre côté, si les Administrations locales venaient à prévoir, en cours d'exercice, des disponibilités sur les sommes mises à leur disposition, elles auraient à m'adresser sans retard un bordereau portant déclaration de crédits sans emploi.

En résumé, Messieurs, il importe que tous les services entrent aujourd'hui dans les vues du Parlement, en recherchant sans cesse les moyens de réaliser les économies compatibles avec la bonne marche du service. De plus, je ne saurais admettre des dépassements de crédits de la part des Administrations coloniales, et je suis parfaite-